

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 1er juin 2023**

**N° 2023/050 - REMPLACEMENT DES DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SYNDICAT  
INFOCOM'94**

Le 1 juin 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 26, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 26 mai 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Madame Sophie LE MONNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

**Etaient présents :**

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, Mme Martine LERFEL, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Christiane CORNU, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Hamza MOKHTARI, M. Mickaël ASSOUS, M. Emmanuel PUPPO, Mme Laurence GRANDJEAN, Mme Oriane LOUAIL, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

**Etaient représentés :**

M. Didier TREMOUREUX, pouvoir à Mme Anne-Marie VIALATOUX  
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH  
Mme Véronique GLOVER, pouvoir à M. Didier STHOREZ  
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à Mme Valérie MICHEL  
Mme Annie BODEVILLAIN, pouvoir à M. Emmanuel PUPPO  
Mme Marie-Christine DIRRINGER, pouvoir à Mme Oriane LOUAIL  
M. Jean-Luc DOUBLET, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	<b>33</b>
Membres en exercice .....	<b>33</b>
Membres présents .....	<b>26</b>
Membres excusés et représentés .....	<b>7</b>
Membre absent non représenté .....	<b>0</b>

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 5.3.4
Numéro : 094-219400199-20230601- lmc111199-DE-1-1
Date réception : 7 juin 2023

**OBJET : REMPLACEMENT DES DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES AU SYNDICAT INFOCOM'94**

Le Maire, conformément à la législation, invite les membres présents au remplacement des deux délégués titulaires démissionnaires du Conseil municipal pour siéger au syndicat mixte central du Val-de-Marne INFOCOM'94,

**VU** l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/010 du 23 juillet 2020 portant désignation des délégués titulaires de la Ville au syndicat INFOCOM'94,

**VU** les démissions de Monsieur Jacques DRIESCH et de Monsieur Pierre-Alexandre BAUX, de leur mandat de délégué titulaire au sein du syndicat INFOCOM'94,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITÉ**  
**33 VOIX POUR**

**ARTICLE 1 :** Décide de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour les cas où les textes ne prévoient pas expressément un vote à bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après examen et délibéré,  
**À L'UNANIMITÉ,**  
**26 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS** (Mme BOUDEVILLAIN, Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, Mme LOUAIL, M. BECKET MOUCKOLAS)

**ARTICLE 2 :** Procède à l'élection de deux délégués titulaires au syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM'94 en remplacement de Monsieur Jacques DRIESCH et Monsieur Pierre-Alexandre BAUX délégués titulaires démissionnaires.

**ARTICLE 3 :** Se sont portés candidats :

Liste « Ensemble pour Chennevières, passionnément » : Monsieur Brice CHATEL et Monsieur Jean-François FABRE.

Liste « Pour un avenir ensemble à Chennevières » : Pas de candidats

**ARTICLE 4 :** Désigne Monsieur Brice CHATEL et Monsieur Jean-François FABRE délégués titulaires au syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM'94.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 7 juin 2023 et de l'affichage le 7 juin 2023  
Le Maire,



*J.P. Barnaud*

Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



*J.P. Barnaud*

Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.